

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



www.assemblee-afe.fr

Pékin, le 24 septembre 2010

Monsieur le Directeur,

FRANCIS NIZET

CONSEILLER ELU A
L'ASSEMBLEE DES
FRANCAIS DE
L'ETRANGER

*Vice-Président de la
Commission des
Affaires Culturelles, de
l'Enseignement et de
l'Audiovisuel*

*Membre du Conseil
National de l'Union
pour un Mouvement
Populaire*

Vous effectuerez dans les prochains jours une visite à Pékin pour assister à la réunion consulaire du réseau Chine qui regroupera, autour de Monsieur l'Ambassadeur, les Consuls Généraux et le Directeur Asie au Quai d'Orsay pour évoquer les nombreux points intéressants du réseau consulaire dans ce pays et en particulier les conditions de vie de nos compatriotes y résidant. J'aurai à cette occasion l'honneur d'évoquer avec vous les préoccupations des Français vivant en Chine. Je voulais attirer tout particulièrement votre attention sur le sujet des nouvelles conditions d'obtention des visas et d'une façon plus générale des règles concernant le séjour en Chine.

La toute récente session plénière de l'Assemblée des Français de l'Etranger qui se tenait début septembre à Paris m'a permis d'interpeller de nouveau le gouvernement sur ce point par une question écrite faisant suite à une question d'actualité posée en mai dernier en session de bureau. Vous n'ignorez pas que les règles d'obtention de certains visas en Chine sont en effet discriminatoires puisqu'elles sont davantage restrictives quand elles s'appliquent aux ressortissants français. Ceci crée chez les compatriotes concernés un certain désarroi, des complications personnelles et même professionnelles si bien qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que ces nouvelles règles menacent la pérennité de certaines petites entreprises françaises implantées dans ce pays. D'autre part, le statut du conjoint français d'un ou d'une chinoise et vivant en Chine continue à ne pas respecter les règles élémentaires de réciprocité lorsqu'on le compare à celui du conjoint chinois d'un ressortissant français vivant en France. J'avais là aussi attiré depuis longtemps l'attention de votre Direction sur ce point.

J'ai donc l'honneur de solliciter votre haute bienveillance pour que vous puissiez défendre ces importants sujets auprès des autorités administratives chinoises que vous aurez l'occasion de rencontrer inévitablement lors de votre séjour. Il serait en effet regrettable que ces complications administratives fassent un tant soit peu oublier l'excellence des relations diplomatiques et politiques qui existent entre nos deux pays.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

Monsieur François SAINT-PAUL
Directeur des Français à l'Etranger et de l'Administration Consulaire.
27, rue de la Convention, 75732 Paris Cédex 15